

FICHE CLASSE : **AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE /PROFESSEUR.E D'EPS :** **COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE AU SEIN DE LA CLASSE ?**

1. Rôle et missions de chacun.e : Professeur.e d'EPS et AVS

1.1 Rôle et missions du.de la professeur.e d'EPS :

Le rôle du.de la professeur.e d'EPS → Permettre aux élèves de construire des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux.

Pour les élèves en situation de handicap, le.la professeur.e d'EPS pose le cadre pédagogique et accompagne l'AVS dans la mise en œuvre pédagogique auprès de l'élève.

Les missions du.de la professeur.e d'EPS :

- Réunir les conditions favorables pour apprendre.
- Prendre en compte la singularité de chaque élève et différencier les parcours de formation.
- Evaluer les apprentissages.

1.2 Rôle et mission de l'AVS

Le rôle de l'AVS : Accompagner tout élève handicapé notifié par la MDPH **sous la responsabilité du.de la professeur.e.**

L'AVS collectif accompagne le groupe classe ULIS.

L'AVS individuel ou mutualisé accompagne un ou plusieurs élèves en situation de handicap dans une ou plusieurs classe(s).

Les missions de l'AVS :

- S'assurer de la compréhension par l'élève des consignes formulées par le.la professeur.e.
 - Adapter le poste de travail de l'élève en fonction de ses besoins particuliers pour permettre l'accessibilité, le confort et la sécurité de la situation en concertation avec l'enseignant.e. Les situations en EPS ont la particularité d'être extrêmement variées (en intérieur, en extérieur, températures variables, milieux changeants, activités sportives diversifiées...), l'adaptation de l'environnement est permanente.
 - Faciliter la participation aux activités collectives (aide à la manipulation du matériel, aménagement de l'environnement...) en concertation avec l'enseignant.e.
 - Accompagner l'élève dans sa vie sociale et personnelle scolaire.

2. Vers une démarche collaborative (professeur.e d'EPS/AVS/élèves) pour une meilleure réussite des élèves en situation de handicap :

2.1 Impliquer tou.te.s les élèves de la classe dans l'accueil, l'inclusion et la réussite des élèves en situation de handicap.

2.2 Evaluer le besoin ou non de la présence de l'AVS en cours d'EPS :

Trois possibilités :

- L'AVS n'est jamais présent.e pendant les cours d'EPS.
- L'AVS est présent.e ponctuellement.
- L'AVS est présent.e à chaque leçon tout au long de l'année.

Pour chaque élève en situation de handicap, la mise en œuvre du PPS est définie en concertation avec la famille, le médecin scolaire, le.la chef.fe d'établissement et l'équipe éducative (dont l'AVS) au moment d'une réunion de l'équipe éducative de mise en œuvre, en début d'année scolaire. Mais, l'évaluation peut aussi s'effectuer au moment de la réunion de fin d'année qui anticipe les besoins pour la rentrée suivante.

L'évaluation de cet accompagnement sera faite au moment de la réunion de l'équipe de suivi de scolarisation, et sera indiquée dans le PPS (Geva Sco Réexamen). Elle peut faire l'objet d'une régulation en cours de formation à tout moment afin d'adapter le dispositif en cours aux besoins réels de l'élève. La particularité de la discipline EPS peut induire une variabilité de cette évaluation diagnostique. A titre d'exemple, l'élève peut avoir besoin d'être accompagné dans le cadre de l'activité natation et pas forcément par ailleurs.

Cette évaluation doit mesurer la nécessité ou non de la présence d'un.e AVS au regard des éléments suivants :

- La présence effective de l'élève nécessite une aide humaine pour s'habiller, se changer avant et après le cours, s'hydrater pendant le cours.
- La participation effective de l'élève aux situations d'apprentissage impose une adaptation matérielle et/ou sociale spécifique complexe à gérer par l'enseignant.e seul.e dans un contexte de classe.
- La compréhension par l'élève des consignes et des outils proposés par l'enseignant.e nécessite une adaptation particulière.

2.3 Améliorer le partenariat AVS/professeur.e afin d'aider l'AVS à comprendre les objectifs et les contenus de la discipline pratiquée.

- Organiser un temps de concertation à chaque fin d'année scolaire pour évaluer conjointement les réussites, les manques, les besoins afin d'anticiper la rentrée suivante ou en début d'année scolaire pour les nouveaux élèves.
 - Vérifier, dans le projet pédagogique EPS, la contribution des AVS à la réussite du parcours de formation des élèves en EPS. La collaboration doit être anticipée en définissant une procédure commune, en concevant des outils dédiés, etc.
 - Prévoir un échéancier, sous couvert du chef d'établissement, avec des temps de concertation entre professeur.e.s et AVS, et de formation pour les AVS pour anticiper les différentes séquences d'enseignement. Faciliter la participation des AVS aux actions de formation ciblées sur l'adaptation de l'enseignement de l'EPS.
 - Inviter l'AVS en tant que personne ressource dans le cadre d'une réunion de l'équipe pédagogique EPS sur les élèves à besoins particuliers.
 - Présenter la séquence d'enseignement à venir à l'AVS, l'initier si nécessaire en permettant sa participation à l'AS de l'établissement, en lui permettant d'assister à une ou des leçons d'EPS avec une autre classe.
 - Fournir des repères pédagogiques en début de séquence et à chaque leçon pour l'AVS.

2.4. Améliorer la communication entre les différents partenaires

- Instituer un climat de confiance avec les responsables légaux de l'élève à besoins particuliers par des échanges (téléphoniques, rendez-vous...)
 - Informer tous les partenaires de l'équipe éducative (AVS, professeur.es, médecine scolaire...) des lieux de consultation des Geva Sco, PAP, PPRE... éventuellement en affichant une liste par classe ou en mettant à disposition un classeur comportant des documents pour les élèves à besoins spécifiques.
 - Informer le.la professeur.e principal.e des adaptations pédagogiques mises en œuvre, de l'évolution de l'élève ainsi que de la place de l'AVS.
 - Informer le chef d'établissement et l'infirmier.e de l'évolution de l'élève.

Pour aller plus loin:

<http://www.ia29.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/ia29/Accueil/circonscription/pid/8972>